RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Arrêté du 27 mars 2024

fixant la composition et le fonctionnement du jury du concours externe ouvert au titre de l'année 2024 pour le recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016 modifié fixant le statut particulier des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié, fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2010 modifié fixant les conditions d'organisation dans la spécialité « mathématiques » et dans les spécialités « économie » du concours externe de recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du concours d'admission d'élèves non fonctionnaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Arrête:

Art. 1 - Le jury du concours externe ouvert en 2024 pour le recrutement d'attachés statisticiens stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques, est composé comme suit :

Spécialité « économie et gestion »

Présidente

Mme Marie LECLAIR Inspectrice générale de l'Insee

Membres

M Ronan LE SAOUT

M. Stéphane LEGLEYE

Mme Hélène MICHAUDON

Administrateur hors classe de l'Insee

Administrateur hors classe de l'Insee

Spécialité « économie et sciences sociales »

Présidente

Mme Marie LECLAIR Inspectrice générale de l'Insee

Membres

Mme Catherine BENJAMINProfesseureM. Basile DELOYNESProfesseurMme Céline GAUTHIERProfesseureMme Ioana GAVRAProfesseureMme Chantal GUEGENProfesseureM. Christophe HACHONProfesseurM. Reynald LAURENTProfesseur

M. Ronan LE SAOUT

Administrateur hors classe de l'Insee

M. Stéphane LEGLEYE

Administrateur hors classe de l'Insee

M. Jean-Louis MARCHAND Professeur

Mme Hélène MICHAUDON Administratrice hors classe de l'Insee

- **Art. 2** En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par M. Ronan LE SAOUT.
- **Art. 3** M. Stéphane PAGNAT, chef de la section Concours et examens, est chargé du secrétariat du jury ou, en son absence, Mme Sandra FELBACQ, gestionnaire du concours.
- **Art. 4** Le jury du concours fixe la barre d'admissibilité et la barre d'admission dans chacune des spécialités du concours externe (économie et gestion, économie et sciences sociales).
- **Art.** 5 Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 mars 2024

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Par délégation :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,